



Valade Lesage CPA inc.



L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A – Subventions	15
Annexe B – Subventions gouvernementales	15
Annexe C – Charges	16
Annexe D – Autres produits	16

CHRISTIANE VALADE
CPA auditrice

61, rue Victoria
Repentigny, Québec
J5Y 4A3
Tél. : (514) 209-9346

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de :

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY (L'« Organisme ») qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes en annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport de l'auditeur, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'Organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- de l'actif à court terme présenté dans l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024;
- des revenus de dons et de l'excédent des produits sur les charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024;
- de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024;
- de l'excédent des produits sur les charges présenté dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

Nous avons donc exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers clos le 31 mars 2024 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

(suite)

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT*(suite)*

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenues d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.



Christiane Valade, CPA auditrice

Repentigny, le 28 mai 2025

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Résultats
Exercice terminé le 31 mars

	2025	2024
PRODUITS		
Apports d'autofinancement :		
Apports et dons de marchandises	14 087 \$	24 356 \$
Contributions des participants	30 744	32 993
Levée de fonds, dons d'entreprises et d'individus	95 964	115 771
	<u>140 795</u>	<u>173 120</u>
Subventions (Annexe A)	124 800	124 800
Subventions gouvernementales (Annexe B)	292 359	308 835
Revenus de placement	3 820	3 862
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	21 136	14 920
	<u>442 115</u>	<u>452 417</u>
	582 910	625 537
CHARGES (Annexe C)	<u>612 483</u>	<u>580 298</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES CHARGES SUR LES PRODUITS AVANT AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	(29 573)	45 239
AUTRES PRODUITS (Annexe D)	<u>-</u>	<u>349</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(29 573) \$</u>	<u>45 588 \$</u>

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles ⁽¹⁾	Affecté	Non affecté	Total 2025	Total 2024
Solde au début	304 203 \$	40 000 \$	136 107 \$	480 310 \$	434 722 \$
Nouvelle affectation (note 10)	-	15 000	(15 000)	-	-
Utilisation des montants affectés (note 10)	-	(22 080)	22 080	-	-
Acquisitions immobilisations corporelles	23 764	-	(23 764)	-	-
Amortissement immobilisations corporelles	(52 775)	-	52 775	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations	(4 950)	-	4 950	-	-
Amortissement des apports reportés	21 136	-	(21 136)	-	-
Remboursement de dette à long terme (rattachée aux immobilisations)	5 935	-	(5 935)	-	-
Excédent des produits sur les charges	-	-	(29 573)	(29 573)	45 588
Solde à la fin	297 313 \$	32 920 \$	120 504 \$	450 737 \$	480 310 \$

⁽¹⁾ Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations et de le présenter après déduction de la dette long terme et des apports reportés afférents aux immobilisations.

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Bilan
31 mars

	2025	2024
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	164 216 \$	162 116 \$
Encaisse affectée	32 920	40 000
Débiteurs (note 3)	3 777	24 102
Frais payés d'avance	5 122	4 742
	<u>206 035</u>	<u>230 960</u>
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>646 590</u>	<u>675 601</u>
	<u>852 625 \$</u>	<u>906 561 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	37 921 \$	34 518 \$
Apports reportés (note 7)	14 689	20 334
Portion court terme de la dette à long terme (note 9)	6 391	6 033
	<u>59 001</u>	<u>60 885</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS		
AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	89 937	106 123
DETTE A LONG TERME (note 9)	<u>252 950</u>	<u>259 243</u>
	<u>401 888</u>	<u>426 251</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	297 313	304 203
Affecté	32 920	40 000
Non affecté	120 504	136 107
	<u>450 737</u>	<u>480 310</u>
	<u>852 625 \$</u>	<u>906 561 \$</u>

Pour le conseil d'administration :




Administrateur

Administrateur

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(29 573) \$	45 588 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	52 775	42 171
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(21 136)	(14 920)
Gain (Perte) sur la cessation d'immobilisations corporelles	-	1 143
	<u>2 066</u>	<u>73 982</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>17 703</u>	<u>(115 940)</u>
	<u>19 769</u>	<u>(41 958)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 764)	(149 224)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	5 000
	<u>(23 764)</u>	<u>(144 224)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	4 950	90 000
Remboursement de la dette à long terme	(5 935)	(5 640)
	<u>(985)</u>	<u>84 360</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(4 980)</u>	<u>(101 822)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>202 116</u>	<u>303 938</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>197 136 \$</u>	<u>202 116 \$</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de :		
Encaisse non affectée	164 216 \$	162 116 \$
Encaisse affectée	32 920	40 000
	<u>197 136 \$</u>	<u>202 116 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse non affectée.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué le 8 Février 1990, en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'offrir un lieu permettant aux familles et aux personnes dans le besoin de se rencontrer, de partager et d'obtenir les outils nécessaires afin d'améliorer progressivement leurs conditions de vie et leur autonomie.

Le 4 Avril 2024, l'Organisme a effectué un changement au niveau de sa dénomination sociale, anciennement *La Rencontre Châteauguoise*, il se nomme maintenant l'Étincelle communautaire du Grand Châteauguay.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel des CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les crédettes. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports d'autofinancement

Les apports d'autofinancement sont comptabilisés dans la période dans laquelle ils se rapportent.

Dons de marchandises

L'Organisme comptabilise les dons de marchandises au moment de la réception de ceux-ci et sont évalués à la juste valeur des biens reçus.

Dons

Les produits de dons sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Aide gouvernementale et subventions salariales

L'aide gouvernementale et les subventions salariales sont comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent, à la condition que l'Organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de cette aide.

Autres revenus

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où les activités ont lieu, selon la comptabilité d'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de service

Un grand nombre de bénévoles consacrent de nombreuses heures par année pour aider l'Organisme à tenir ses activités. Ces heures peuvent varier de façon significative d'une année à l'autre. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse affectée, des débiteurs et des frais payés d'avances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette long terme.

Coûts des transactions

L'Organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions relatives à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus les soldes d'encaisse et les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Trésorerie grevée d'affectation

La trésorerie grevée d'affectation comprend la portion de l'encaisse que des affectations empêchent d'utiliser pour les besoins des affaires courantes. Ce montant correspond à l'affectation interne et aux apports reportés afférents à des acquisitions d'immobilisations futures. Puisque l'Organisme ne peut utiliser cette trésorerie grevée d'affectation pour les opérations courantes, elle n'est pas incluse dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Bâtiment	5 %
Matériel roulant	30 %
Mobilier et équipement	20 %
Logiciel et matériel informatique	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur.

Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Régime de retraite

La société contribue à un régime de retraite interentreprises. Ce régime de retraite interentreprises est un régime à prestations définies. Il est toutefois comptabilisé conformément aux normes applicables aux régimes à cotisations définies puisque l'Organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour ce régime car les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite pour le bénéfice de l'ensemble des participants.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Divers	493 \$	974 \$
Dons	90	7 500
Subventions à recevoir	-	10 383
Sommes à recevoir de l'État	3 194	5 245
	<u>3 777 \$</u>	<u>24 102 \$</u>

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2025

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2025	2024
Terrain	190 000 \$	- \$	190 000 \$	190 000 \$
Bâtiment	425 190	59 717	365 473	372 491
Matériel roulant	202 752	137 269	65 483	93 545
Mobilier et équipement	49 208	34 446	14 762	16 869
Logiciel et matériel informatique	14 575	8 569	6 006	2 696
Pavage	5 213	347	4 866	-
	<u>896 938 \$</u>	<u>240 348 \$</u>	<u>646 590 \$</u>	<u>675 601 \$</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'Organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 \$, au taux annuel de 9,70 %, dont aucun montant n'était utilisé au 31 mars 2025 et 31 mars 2024.

6. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	7 144 \$	5 936 \$
Sommes à remettre à l'État	1 458	1 219
Salaires et vacances à payer	29 319	27 363
	<u>37 921 \$</u>	<u>34 518 \$</u>

7. APPORTS REPORTÉS

	Solde au 31/03/2024	Encaissés	Constatés	Solde au 31/03/2025
Apports reportés – Cartes-cadeaux	300 \$	1 350 \$	700 \$	950 \$
Apports reportés – Desjardins				
Panier École	8 963	13 000	18 063	3 900
Apports reportés – Panier École	11 071	23 372	24 604	9 839
	<u>20 334 \$</u>	<u>37 722 \$</u>	<u>43 367 \$</u>	<u>14 689 \$</u>

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2025

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	106 123 \$	31 043 \$
Plus : Apports reçus	<u>4 950</u>	<u>90 000</u>
	111 073	121 043
Moins : Montants amortis dans les résultats	<u>(21 136)</u>	<u>(14 920)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>89 937 \$</u>	<u>106 123 \$</u>
Au cours de l'exercice, l'Organisme a comptabilisé 4 950 \$ d'apports reçus pour l'achat d'ordinateurs.		

9. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunt hypothécaire, au taux de 5,79 %, garanti par une hypothèque immobilière sur le terrain, le bâtiment et les améliorations sis, remboursable par mensualités de 1 768,70 \$, renouvelable en juin 2027	259 341 \$	265 276 \$
Tranche à court terme de la dette à long terme	<u>6 391</u>	<u>6 033</u>
	<u>252 950 \$</u>	<u>259 243 \$</u>

Les paiements minimaux exigibles au cours des cinq (5) prochains exercices sont :

2026 : 6 391 \$	2028 : 7 174 \$	2030 : 8 052 \$
2027 : 6 771 \$	2029 : 7 600 \$	

10. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice 2024, l'Organisme a utilisé l'entière du montant de 43 850 \$ qui avait été affecté en 2023 pour l'achat du nouveau camion de transport de marchandises. Le conseil d'administration de l'Organisme a résolu d'affecter une somme de 20 000 \$ pour l'aménagement extérieur et une seconde somme de 20 000 \$ pour le changement de dénomination sociale.

Au cours de l'exercice 2025, l'Organisme a utilisé 10 080 \$ pour l'aménagement extérieur et 12 000 \$ pour sa dénomination sociale. Il a également affecté une nouvelle somme 15 000 \$ pour l'aménagement extérieur.

L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	Solde au 31/03/2024	Affectations au cours de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Solde au 31/03/2025
Aménagement extérieur	20 000 \$	15 000 \$	(10 080) \$	24 920 \$
Dénomination sociale	<u>20 000</u>	<u>-</u>	<u>(12 000)</u>	<u>8 000</u>
	<u>40 000 \$</u>	<u>15 000 \$</u>	<u>(22 080) \$</u>	<u>32 920 \$</u>

10. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

Investi en immobilisations

Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant d'actif net investi en immobilisations corporelles et de le présenter après déduction de la dette long terme et des apports reportés afférents aux immobilisations.

11. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les salaires et charges sociales sont répartis de la manière suivante :

	2025	2024
Administration	61 563 \$	58 058 \$
Financement	43 262	39 807
Mission	227 800	208 910
	<u>332 625 \$</u>	<u>306 775 \$</u>

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, le total de la masse salariale et des charges sociales est pour 7 employés (8 employés pour 2024).

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Organisme aux risques au 31 mars 2025.

Risque de liquidités

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs. La gestion prudente du risque de liquidités suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant et l'accès à des facilités de crédit appropriées.

Au 31 mars 2025, l'Organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses charges et qu'il n'y a pas de risque de concentration significatif sur les liquidités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié à ses débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les autres débiteurs, l'Organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue des provisions pour pertes potentielles sur autres créances en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Au 31 mars 2025, il n'y avait pas de risque significatif de concentration sur le crédit.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêts du marché.

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêts fixes et à taux d'intérêts variables. Les instruments à taux d'intérêts fixes assujettissent la Société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêts du marché. Les instruments à taux d'intérêts variables assujettissent la Société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars

	2025	2024
Annexe A – Subventions		
Centraide :		
Accomplissement de la mission globale	90 000 \$	90 000 \$
Programme de soutien familial et rencontres thématiques	34 800	34 800
	<u>124 800 \$</u>	<u>124 800 \$</u>
Annexe B – Subventions gouvernementales		
Gouvernement fédéral :		
Service Canada – Emplois étudiants	3 307 \$	- \$
Gouvernement provincial :		
CISSS de la Montérégie-Centre – PSOC	237 005	233 047
Table de la Petite Enfance et Jeunesse	28 524	16 771
Sécurité alimentaire	23 223	22 564
Interagir – PAAS Action	300	900
Projet – Alliance Montérégie	-	18 509
Subvention liée à la Covid-19	-	13 651
Emploi Québec - Planification Stratégique	-	3 393
	<u>289 052</u>	<u>308 835</u>
	<u>292 359 \$</u>	<u>308 835 \$</u>

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Renseignements complémentaires (suite)
31 mars

	2025	2024
Annexe C – Charges		
Salaires et charges sociales (note 11)	332 625 \$	306 775 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	52 775	42 171
Apports alimentaires et distribution dans les écoles	42 667	33 065
Apports de marchandises aux usagers	32 516	38 810
Entretien et réparations	19 843	18 961
Frais d'activités	19 049	16 010
Intérêts sur dette à long terme	15 290	15 585
Refonte d'image	12 217	6 712
Honoraires professionnels	8 712	12 098
Frais de déplacement	8 571	9 712
Assurances	8 058	7 486
Frais de bureau	5 978	9 139
Énergie	4 795	3 975
Télécommunications	3 315	3 543
Cotisations	855	1 050
Publicité	739	1 154
Frais d'événements et financement	700	-
Intérêts et frais bancaires	244	322
Dépenses liées à la COVID-19	-	13 651
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	1 143
Achat nourriture – Cartes-cadeaux	-	151
	<u>568 949</u>	<u>541 513</u>
Répartition des dépenses de l'allocation Centraide :		
Programme de soutien familial et rencontres thématiques	<u>43 534</u>	<u>38 785</u>
	<u>612 483 \$</u>	<u>580 298 \$</u>

Annexe D – Autres produits

Revenus de relocalisation	<u>- \$</u>	<u>349 \$</u>
---------------------------	-------------	---------------